

Syndicat National des Chercheurs

Scientifiques

SNCS - FSU

SECTION 27 - CNRS

COMITE DE LIAISON

BIOLOGIE VEGETALE

SESSION D'AUTOMNE 2001

Table des Matières

- Editorial : Politique scientifique : le budget, le plan pluriannuel, la démocratie au CNRS et la gestion de la recherche	p. 3
- Compte-rendu intersyndical de la session d'Automne	p. 7
- Compte-rendu du Conseil Scientifique du Département SDV	p. 12
- Vos contacts à la Commission 27 de Biologie Végétale	p. 16

Dates des prochaines réunions concernant la Commission 27

- Bureau de la section 27 : 25 janvier 2002.
- Réunion de printemps : 2-3-4 avril 2002 - 5 avril 2002 : Bureau de jurys.
- Auditions CR DR : 13-18 mai 2002 (le samedi est compris, ce n'est pas une erreur).
- Délibérations : 21-24 mai 2002.

Secrétaires du CL 27 : Betty Felenbok

Institut de Génétique et Microbiologie
 Université Paris-Sud XI, Bâtiment 409,
 Centre d'Orsay, 91405 Orsay cedex
 Tél. 01 69 15 63 28
 E-mail : felenbok@igmors.u-psud.fr

Marc-Henri Lebrun
 UMR 1932 CNRS INRA
 Aventis Cropsience
 14-20 Rue Pierre Baizet, BP 9163
 69263 Lyon cedex 09
 Tél. 04 72 85 24 81 – Fax 04 72 85 22 97
 E-mail : Marc-Henri.Lebrun@Aventis.com

POLITIQUE SCIENTIFIQUE : LE BUDGET, LE PLAN PLURIANNUEL, LA DEMOCRATIE AU CNRS ET LA GESTION DE LA RECHERCHE

(Dernière information sur la limite d'âge au concours d'entrée en CR2 au CNRS p. 3)

Je développerai ces trois points qui me semblent particulièrement importants.

1) Le budget et le plan pluriannuel

Ce budget, n'est pas un mauvais budget pour la recherche. Bien entendu il pourrait être meilleur. La forte chute des Autorisations de Programme (AP) observée entre 1993 et 1997 quand la droite était au pouvoir, a non seulement été compensée, mais dépassée. Cependant les Crédits de Paiement (CP) au CNRS n'ont pas progressé suffisamment. Une des raisons invoquées provient des reports de crédits du CNRS qui, à l'heure actuelle, possède en caisse l'équivalent de trois années de crédits récurrents des laboratoires, soit trois milliards de francs. Pour ne pas bloquer le CNRS, le Ministère a modifié les bases de la répartition des CP sur les trois prochaines années. Ainsi en 2002, on recevra 30% des AP de 2002, en 2003, 40% et en 2004, 30%, alors que la répartition précédente était de 40% la première année, 50% la seconde et 10% la troisième. Ceci conduit artificiellement à minimiser les CP au CNRS cette année. Cela sera en partie compensé par une forte augmentation des crédits de la recherche universitaires (près de 20%).

Quoiqu'il en soit, les crédits récurrents de nos laboratoires sont notoirement insuffisants pour faire face au coût grandissant de la recherche. Nous le savons et le déplorons, il est de plus en plus fréquent de faire appel aux contrats, ce qui constitue un moyen extrêmement puissant de pilotage de la recherche. La biologie est prioritaire et cela se manifeste par l'augmentation notable de son budget, de 11,7% en AP cette année. Bien entendu il faudra être vigilant sur la ventilation de ces crédits nouveaux afin qu'ils n'alimentent pas uniquement les axes prioritaires, au détriment des autres.

Ce n'est pas toutes les années que 500 postes sont créés dans la recherche scientifique, même si une répartition moins défavorable pour le CNRS eût été mieux. Il est vrai que ces créations de postes vont aux trois priorités gouvernementales : Biologie, Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (STIC) et Environnement. Concernant la biologie, l'accroissement des postes n'est pas uniforme, il est plus important à l'INSERM que dans le département des Sciences de la Vie du CNRS. En plus de ces créations, 20% des postes libérés par les départs à la retraite seront déployés vers les champs pluridisciplinaires prioritaires dont la biologie. Si nous nous félicitons que plus de physiciens, de chimistes, d'informaticiens puissent s'intéresser à la biologie, ceux-ci doivent rester en relation avec leur communauté, dans leur commission du comité national et dans leur département scientifique d'origine. C'est une condition qui permettra de ne pas affaiblir ces disciplines qui nous serons nécessaires aujourd'hui comme demain.

Cependant ce redéploiement représente un problème important pour toutes les autres disciplines non prioritaires qui risquent de s'affaiblir. Rappelons que la recherche française a toujours fonctionné avec de fortes priorités, souvent en rapport avec des objectifs économiques. Ce fut le cas auparavant de la physique nucléaire, de la physique fondamentale, de l'astronomie, du SPI alors que la biologie était en stagnation voire en régression. On a mesuré et on en mesure encore les conséquences des années après. Nul ne peut en effet prévoir quels seront les thèmes émergents dans le futur. C'est une "Lapalissade" qu'il convient de répéter, puisque tous les gouvernements, quels qu'ils soient, commettent la même erreur et ne maintiennent pas les disciplines à un niveau suffisant, afin qu'elles puissent se mobiliser au moment nécessaire pour rebondir sur de nouvelles approches ou thématiques.

Dans un autre domaine, il faut saluer les premières mesures pour valoriser la situation des doctorants avec l'extension du monitorat sur la base du volontariat. Les deux tiers environ des doctorants auront 10.000 F brut par mois. Certes, ce n'est qu'une première étape, mais prenons acte du progrès.

2) La démocratie au CNRS

Le nouveau statut du CNRS devrait permettre une nette amélioration de la démocratie au CNRS, grâce à la mise en place du nouveau Conseil Scientifique et des nouveaux Conseils de Département.

a) *Le Conseil Scientifique (CS)*

Alors qu'auparavant le Conseil Scientifique du CNRS était présidé par le Directeur ou la Directrice Général(e) et ne jouait aucun rôle réel dans la politique de l'organisme, avec le nouveau statut du CNRS, le conseil élit son ou sa présidente et jouit d'une réelle indépendance vis-à-vis de la Direction. Cela s'est déjà manifesté lors des premières réunions du CS (voir le compte-rendu sur le site web du SNCS (<http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs>)).

b) *Les Conseils Scientifiques de Département (CSD) et les Programmes*

Contrairement aux anciens Départements Scientifiques, les nouveaux CSD devraient avoir pour rôle d'élaborer et d'assurer le suivi de la politique scientifique du Département. Cette tâche devrait être facilitée par la composition de ces conseils, comportant des élus directs et des nommés. Leur rôle n'est pas totalement précisé, mais un règlement intérieur pour tous les CSD est en cours d'élaboration définissant ses missions. Concernant le CSD-SDV, un règlement intérieur provisoire a été adopté. L'ensemble du Conseil a exprimé la volonté de jouer un rôle déterminant auprès de la direction SDV et d'être en interaction avec le CS du CNRS ainsi qu'avec les conseils scientifiques des autres organismes des Sciences du Vivant. De même il n'aura de sens que si une interaction étroite existe avec les sections du Comité National.

Les élus SNCS au Conseil Scientifique de Département SDV ont souligné la nécessité que les programmes (y compris des programmes inter-organismes) soient intégrés au sein de la politique du Département. Ainsi la gestion des programmes devrait être placée sous la responsabilité d'un des organismes partenaires et de ses sections scientifiques compétentes, alors qu'actuellement de nombreux programmes prioritaires sont gérés par le seul ministère, l'évaluation se faisant par des comités d'expert peu transparents (et c'est un euphémisme).

Le compte rendu de cette première réunion est en annexe et figure également sur le site web du SNCS (<http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs>).

c) *Le schéma stratégique*

Jusqu'à aujourd'hui, le CNRS n'a aucune autonomie stratégique. Le budget est négocié ligne par ligne entre le Ministère et Bercy, puis octroyé à l'organisme. Une lettre de cadrage du Ministère précise ensuite avec force détails tout le reste.

Le principe d'établir un projet d'établissement discuté dans toutes les instances devrait constituer un progrès pour la démocratie. Au travers des instances, des élus, des syndicats, nous avons les moyens de peser sur son contenu en avançant nos propositions. Le Comité national est amené à jouer un rôle déterminant dans l'élaboration du schéma stratégique du CNRS et il a déjà commencé à travailler dans ce sens. C'est sur la base de ce projet d'établissement que s'établira le contrat quadriennal entre l'Etat et le CNRS, contrat dans lequel le CNRS doit énoncer les principes et les objectifs de sa politique, l'Etat s'engageant en contre partie à lui donner les moyens nécessaires. Cela ne signifie pas que ce contrat sera nécessairement bon et que nous l'approuverons. Cela veut dire que chacun doit se mobiliser pour que le projet corresponde à ce que nous souhaitons.

Ce type de contrat quadriennal s'applique déjà et depuis de nombreuses années aux Universités, ainsi que pour le renouvellement des Unités de Recherche du CNRS et de l'INSERM. Remarquons que lorsque ces contrats sont bien préparés et notamment discutés dans les communautés scientifiques concernées, ils ne posent pas de problèmes dès lors que les engagements mutuels sont respectés. Par contre, si la démocratie est inexistante ou faible, ces contrats sont subis et peuvent être néfastes.

3) La déconcentration de la gestion du CNRS et des EPST

Vous le savez déjà, la communauté scientifique vient de remporter un immense succès puisqu'une solution vient d'être trouvée au blocage de la recherche publique, dû à l'application du code des Marchés Nationaux aux achats scientifiques.

La solution juridique trouvée s'inspire des autres pays européens et consiste en la déconcentration des centres de gestion : chaque directeur d'unité de recherche devient Personne Responsable des Marchés (PRM), et à ce titre, a délégation de signature pour les produits consommables et le petit matériel de laboratoire. Le respect des seuils européens évalués par produit homogène (90.000 Euros = 590 KF HT), reste sous le contrôle des délégations régionales. Ces délégations seront habilitées à passer les marchés nécessaires aux laboratoires pour le gros équipement et également dans le cas où les seuils risquent d'être dépassés (voir site web de la pétition : <http://193.55.31.113>).

Compte tenu des budgets des Unités de Recherche, dans l'immense majorité des cas, les seuils ne seront jamais atteints, et donc aucune remise en compétition ne sera désormais nécessaire. La responsabilité juridique des Directeurs d'Unités sera engagée. Signalons qu'elle l'est d'ores et déjà dans le cadre des dérogations scientifiques qui doivent être jointes aux bons de commandes et plus important encore dans celle de l'hygiène et la sécurité du personnel de l'Unité de Recherche.

La mise en œuvre de cette réforme interviendra début 2002, la date précise dépendant de chaque EPST.

Dernière information sur la limite d'âge au concours d'entrée en CR2

Le décret sur les personnels des EPST :

"les candidats au grade de chargé de recherche de 2ème classe doivent être âgés de 31 ans au plus au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert"

dont l'application brutale devrait se faire cette année a soulevé l'indignation de notre communauté qui s'est fortement mobilisée. Plusieurs entrevues ont eu lieu avec la direction du CNRS et avec le Ministère.

Une réunion avec la Directrice générale G. Berger, et les bureaux du CN a eu lieu le vendredi 4 Janvier 2002. Les organisations syndicales SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SGEN-CFDT, SNPREES-FO, SNTRS-CGT, accompagnées de représentants du Collectif Jeunes Chercheurs et du Collectif IGM-Orsay, ont également été reçues par G. Berger et le Secrétaire général, J. Bernard le 4 Janvier au sujet de ce changement de règle de limite d'âge pour concourir en CR2.

G. Berger a cherché à obtenir un consensus sur la solution suivante qu'elle a présentée comme la seule possible :

- la limite est d'avoir moins de 31 ans révolus,
- les candidats se verront proposer de concourir en CR1, les listes complémentaires seront utilisées au maximum,
- les candidats ayant entre 31 et 32 ans ne seront pas admis à concourir en CR2. Environ 70 à 80 bourses sur CDD de deux ans leur seront proposées en attendant qu'ils puissent concourir en CR1.

Le CN devra faire un classement des dossiers (peut-être avec une audition) pour établir la liste parmi les 200 à 300 candidats qui seront dans cette situation. Le chiffre de 80 tient au recrutement en 2001 de 80 CR2 de 31-32 ans. Les modalités de classement, d'équilibre entre sections seront discutés avec la conférence des présidents.

En tout état de cause il faut que les candidats ayant entre 31 et 32 ans déposent un dossier CR2 et éventuellement, si leur dossier est suffisant, un dossier CR1 (3 présentations seulement, donc à ne faire qu'avec quelques chances de succès).

Devant l'imbroglio juridique et les risques d'annulation des concours 2002, la solution CDD a été approuvée par un certain nombre de présents à cette réunion entre la DG et les membres de section du CN.

Cependant l'ensemble des syndicats et des collectifs de jeunes chercheurs ont repoussé cette solution qui lèse les intéressés et qui introduit à l'occasion un nouveau type de jeunes chercheurs hors statut. Ils ont demandé qu'une solution transitoire respectant les droits des candidats intéressés soit trouvée. Ils vont préparer une action en direction du gouvernement pour cela.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2002.

Betty Felenbok

CN Section 27 - Rapport intersyndical de session d'automne :

Exposés et discussions avec les représentants de l'administration

Exposé de politique générale de Madame Jacqueline Godet

Moyens et priorités

Les priorités affichées par le CNRS demeurent les Sciences de la Vie et la Communication, Les axes stratégiques sont l'interdisciplinarité, le soutien aux jeunes équipes et aux jeunes chercheurs ainsi que le partenariat avec les autres établissements de recherche.

Enfin, la nouveauté est l'obligation pour le CNRS d'établir un contrat d'objectifs Etat/CNRS d'une durée de 4 ans (signature probable en 2002).

En 2002, les actions interdisciplinaires prioritaires porteront sur les nanotechnologies, sur l'énergie et l'environnement. L'action Environnement sera coordonnée par l'INSU (Institut National des Sciences de l'Univers).

L'augmentation des Autorisations de Programmes (AP) pour tout le CNRS sont de 7 %. Le département SDV, quand à lui, bénéficie d'une augmentation des AP de 11,7 %. Cette augmentation traduit la priorité affichée par le CNRS pour les Sciences de la Vie.

Ce budget en augmentation doit prendre en compte :

- Les opérations scientifiques directes (soutien de base aux laboratoires),

- Le soutien aux jeunes équipes (+ 17 %) et au système des ATIP qui sera étendu à tout le CNRS

- Le soutien aux jeunes chercheurs par l'attribution d'un crédit d'environ 100 kF pour un cinquantaine de projets sélectionnés.

- Le soutien au partenariat avec les pays européens

- Le développement de laboratoires d'interface entre plusieurs Départements scientifiques. Ces Laboratoires doivent comporter des agents relevant de plus d'un département.

En ce qui concerne les plate-formes technologiques, une enquête nationale est en cours, qui devra identifier les nœuds d'un futur réseau européen. Les résultats de cette enquête doit également permettre de rationaliser les demandes et les besoins en moyens et personnels techniques (mutualisation!?).

Prévisions de Postes (Chercheurs et ITA)

La campagne 2002 sera moins bonne que l'année 2001 qui était exceptionnelle. Le CNRS s'oriente vers une politique de programmation pluriannuelle des postes (programmes sur 5 ans et sur 10 ans). 2002 constitue la première phase de mise en place de cette programmation. L'objectif est de redéfinir les besoins en nouveaux métiers et nouvelles spécialités, en particulier pour les postes ITA.

Chercheurs

595 postes seront ouverts au recrutement en 2002 (contre 787 en 2001). Ce nombre comprend l'ensemble des postes statutaires et des postes d'accueil en délégation. Les arbitrages inter-départements ont été faits et les SDV bénéficieront de 167 postes ouverts au concours. Parmi ces postes, 25 doivent servir à irriguer d'autres Départements scientifiques. Ces affectations fléchées traduisent probablement la volonté affichée par le CNRS de développer l'interdisciplinarité et les activités d'interface.

Il reste 142 postes pour les 10 sections du département SDV (dont 63 DR2).

Par ailleurs le département des STIC bénéficie de 49 postes dont 14 doivent servir à "irriguer" les autres départements. Parmi ceux-ci, 2 postes sont proposés aux Sciences De la Vie.

Pour la section 27: 5 DR2,
4 CR1
5 CR2

+ 1 CR2 fléché " Approche intégrative de la physiologie des plantes ". Ce profil, assez large, peut concerner des projets visant à étudier la fonction d'un gène en la replaçant dans le cadre de la plante entière.

En section 7 un poste fléché " Traitement informatique en génomique végétale " sera proposé et la section 27 doit désigner un expert pour le jury de recrutement.

Ainsi, du fait de l'existence de ces postes d'irrigation, il est fortement recommandé aux candidats de consulter la liste des profils ouverts dans les différents Départements et Sections scientifiques.

ITA

L'arbitrage n'était pas fait le 13/11 mais la campagne 2002 ne s'annonce pas très bonne avec seulement 878 postes (contre 1130 en 2001). 150 postes serviront à compenser les effets de la RTT et 114-115 seront prélevés pour les services communs (Délégations Régionales et Administration Centrale). Il reste donc 614 postes pour les différents Départements Scientifiques. Pour le SDV, les recrutements de 2002 pourraient tout juste compenser les 149 départs à la retraite prévus.

En tant que représentants des instances consultatives, les représentants ITA attirent l'attention de la Direction Scientifique sur le déroulement des concours externes de recrutement ITA. Ils considèrent que, par manque de cadrage précis dans l'organisation de ces concours, une trop grande place est laissée à l'éthique personnelle de chacun des membres des jurys. Ils regrettent cette situation car elle ne permet pas de garantir l'égalité des chances des candidats.

Jacqueline Godet enregistre ces doléances tout en rappelant que l'organisation des concours ITA est gérée par le SRH et échappe aux Départements Scientifiques. Elle informe la section que la DG du CNRS a fait faire un audit pour évaluer les recrutements et la mobilité des ITA. Au vu du rapport de cet audit, le CNRS s'oriente vers une modification complète du système de recrutement des ITA, avec modification des AFIP, changement du calendrier annuel et modification du contenu du concours. Par exemple, l'épreuve écrite sera supprimée et remplacée par une pré-sélection sur dossier.

Contraintes d'utilisation des lignées SYNGETA

Jacqueline Godet a également abordé le problème posé par la mise à disposition par la firme américaine SYNGETA (filiale de Novartis/Zeneca) de 100 000 lignées d'insertion d'*Arabidopsis thaliana*. Elle a donné les limites d'utilisation de ces lignées par des équipes dépendant du CNRS :

- De telles lignées ne peuvent en aucun cas être utilisées dans le cadre de projets Génoplante.
-
- D'autre part, au nom de la DG du CNRS, Jacqueline Godet met en garde les chercheurs contre les contraintes liées à l'utilisation de ses lignées (confidentialité, nécessité de production de résultats, brevetabilité).

Intervention de Madame Quérou

Monique Quérou est la Secrétaire Générale du Comité National nouvellement nommée. Elle a présenté à la section le calendrier du premier semestre 2002:

Session de printemps

Réunion du bureau de la section le 25 janvier

Session dans la semaine du 2 au 5 avril

Session des concours

Auditions des candidats dans la semaine du 13 au 17 mai

Jurys d'admissibilité dans la semaine du 21 au 24 mai

Jury d'admission pour SDV le 25 juin

Par ailleurs la section 27 devra déléguer un représentant au jury de concours de la section 7 pour le poste fléché "Informatique et génomique végétale" qui se tiendra du 8 au 12 avril pour l'audition et du 15 au 19 avril pour l'admissibilité.

Intervention de Monsieur Delay

Bernard Delay est le nouveau DSA en charge du fonctionnement des cellules 27 + 30 du département SDV.

Il attend de la section qu'elle aide le département SDV à développer et conduire la discipline "Biologie végétale"

Pour cela Bernard Delay pose quelques principes qu'il souhaite voir appliqués :

- 1) Le rapport de prospective, réalisée par la Section, devra prendre en compte l'inter-disciplinarité et les recherches impliquant différents organismes de recherche. Elle doit également tenir compte du développement d'un "espace européen de la recherche (réseaux d'excellence)" inscrit dans les priorités du 6^{ème} PCRD. Ainsi, la section aura pour mission d'aider le Département à identifier de tels réseaux et/ou des animateurs potentiels de projets de réseaux.
- 2) Les évaluations devront être argumentées.
- 3) Jurys de recrutement.
B. Delay a précisé que l'affectation initiale des chercheurs nouvellement recrutés sera décidée de plus en plus par la Direction, en fonction de priorités prédéfinies, et plus forcément en tenant compte des propositions faites par le candidat et les laboratoires d'accueil. Dans cette logique, la Section serait amenée à proposer des Laboratoires d'accueil lors des procédures de recrutement. Ce système doit conduire inévitablement à renforcer la politique d'affichage.

La section a manifesté sa crainte que ce type de fonctionnement donne un poids très important au critère "adéquation avec le profil" par rapport au critère "valeur intrinsèque du candidat".

En réponse, Bernard Delay rappelle que la priorité reste et demeure le recrutement des meilleurs candidats. De façon à ne pas trop peser sur l'évaluation des candidats, l'affichage quant à lui, pourrait être pluri-annuel, les mêmes profils pouvant être affichés plusieurs années de suite, jusqu'au recrutement d'un "bon candidat" en adéquation avec le profil.

L'affichage sera donc clairement utilisé comme outil de politique scientifique. Dans ce cadre, les affichages de profils interdisciplinaires seront bien entendus fortement encouragés. Il reste bien sur à déterminer qu'elle sera la part de la Section dans la définition et la mise en œuvre de cette politique scientifique!!

Deux informations importantes :

1) Concours DR2 : il existerait un quota de postes qui devraient permettre d'effectuer des recrutements de chercheurs non CNRS, sans prélever sur le quota des postes DR2 ouverts à la promotion des CR1-CNRS.

2) Le département demande à la Section d'identifier 6 à 7 jeunes équipes à soutenir parmi lesquelles, 3 à 4 recevront un crédit d'incitation de l'ordre de 100 kF pour une année. Des chercheurs non CNRS peuvent faire partie de ces jeunes équipes. Ce soutien pourrait permettre la préparation de projet ACI ou d'ATIP.

Préparation du rapport de conjoncture

Le rapport de conjoncture devra être finalisé en 2002. Pour cela la section a identifié différents champs thématiques recoupant l'ensemble des activités développées dans les Laboratoires et équipes rattachées à la Section 27. Un animateur a été désigné par champs thématique, en charge de préparer la rédaction de cette partie du rapport de prospective.

Le calendrier prévoit une réflexion section par section. Une synthèse des rapports élaborés par les différentes Sections est prévue automne 2002 et la mise en forme finale sera être terminée en décembre 2002.

Thèmes et animateurs

Virologie végétale / Interactions plantes-micro organismes :	Langin, Roby, Blanc
Pertinence des systèmes modèles (et leur usage) :	Coppin
Génomes et phénotypes, épigénétisme :	Meyer
Transport et signalisation :	Delrot
Métabolisme :	de Vienne
Développement et morphogénèse	Dumas

Visites d'évaluation des Laboratoires

Compte tenu du planning chargé de l'année 2002, les visites de laboratoires par les membres de la section débiteront dès le printemps:

UMR 5667 (Dumas) les 5 et 6 mars par Dominique Roby, Jean François Briat et Jacques Millet

UMR 5004 (Grignon) entre le 18 et le 22 mars par Hélène Barbier-Brygoo, Serge Delrot, Francis-André Wollman, Dominique de Vienne et Nicole Schwebel

UMR 5019 (Joyard) pas de date précise mais probablement début mars

UMR 1932(Job) visite est reportée en automne.

Evaluation des unités

w UMR 8543 (Houmard);

Renouvellement : 0 OUI, 17 NON, 3 ABST

w UMR 8618 (Kreis);

Renouvellement : 16 OUI, 1 ABST,

Direction Kreis 14 OUI, 1 NON, 2 ABST

w FRE 2166 (Caboche);

Création de l'UMR : 16 OUI, 2 NON, 2 ABST.

Direction Caboche 17 OUI, 3 ABST

w Station de génétique végétale du Moulon (De Vienne);

Création d'une FRE : 18 OUI, 1 ABST,

Direction De Vienne : 19 OUI

w FRE 2294 (Le Rudelier);

Renouvellement de l'UMR : 19 OUI,

Direction Le Rudelier 17 OUI, 1 NON, 1 ABST

w UMR 8576 (Michalsky);

Appréciation : 2 A, 16 B, 1 C

w UMR 8030 (Weissenbach);

Appréciation : 13 A, 7 B,

Renouvellement : 20 OUI

w UMR 8621 (Duguet) ;

Renouvellement : 18 OUI

w UPR 2355 (Giraudat) ;

Renouvellement : 16 OUI,

Direction Giraudat/Barbier-Brygoo 13 OUI, 3 ABST

Inter classement des unités

1. UPR 2355 (Giraudat),
2. UMR 8618 (Kreis),
3. Station de génétique végétale du Moulon (De Vienne),
4. FRE 2294 (Le Rudelier),
5. FRE 2166 (Caboche)

Vote de validation de ce classement : 11 OUI, 1 NON

Evaluation des GDR

Renouvellement GDR 1536 FLUOVEG "Utilisation de la fluorescence pour l'estimation de la productivité végétale" (Moya) :

19 OUI

Création GDR "Rôle des thioedoxines et glutaredoxines dans le contrôle de l'état redox des plantes et des levures" (Meyer) :

15 OUI, 1 ABST

Création GDR "Assemblage des biomacromolécules végétales" (Boué) :

3 OUI, 11 NON, 4 ABST

Inter classement des GDR

1. Création GDR Meyer
2. Renouvellement GDR Moya
3. Création GDR Boué

Evaluation FR

Création FR "Institut des molécules et de la matière condensée de Lille" (Mairesse) :

17 OUI, 1 ABST.

Ecoles Thématiques

"Ecole thématique interdisciplinaire d'échange et formation en biologie" (Sonigo) :

18 OUI

"Ecole thématique GFP et dérivés " (Gomord, Paris, Faye) :

17 OUI, 1 ABST

Inter classement des écoles thématiques

1. E.T. GFP et dérivés (Gomord, Paris, Faye)
2. E.T. interdisciplinaire d'échange et formation en biologie (Sonigo)

Liste des confirmations d'affectation des chercheurs recrutés en 2001

w CR2

Nom	Affectation	Proposition DR
Arcondeguy	UPR 9043 Chippaux	Zhang
Bernard	UMR5095 Aigle	Javerzat
Corellou	UMR7628 Picard	Moreau
Frugier	UPR2355 Kondorosi	Crespi
Hemmerlin	UPR2357 Fritig	Bach
Lemaire	UMR8618 Kreis	Miginiac
Le Thierry d'Ennequin	UPR2355 Kondorosi	Damerval
Ranocha	UMR5546 Ranjeva	Goffner
Ruelland	UMR7632 Miginiac	Zakowski

w CR1

Nom	Affectation	Proposition DR
Clepet	FRE2166 Caboche	Caboche
Giglione-Meinnel	UPR2355 Kondorosi	Meinnel
Luu	UMR5004 Grignon	Maurel
Saez-Vasquez	UMR5096 Delseny	Etcheverria
Weber	UMR8618 Kreis	Vidal

SNCS-FSU

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques

SNESup-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

Compte-rendu

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA VIE du C.N.R.S.

Conseil du 13 décembre 2001

*Ce compte-rendu est envoyé aux personnes dont nous avons le courrier électronique.
Diffusez le largement, affichez le dans vos laboratoires. Si vous voulez le recevoir
personnellement, n'hésitez pas à nous communiquer votre e-mail.*

Conseil Scientifique du Département (CSD) des Sciences de la Vie

Conseil du 13 décembre 2001.

Ordre du jour.

L'ordre du jour de ce tout premier conseil de cette toute nouvelle structure comprenait cinq points :

- I. L'élection du Président
- II. La présentation du Département par sa directrice (J. Godet)
- III. Réflexion sur la stratégie scientifique du Département
- IV. Information sur la session d'automne.
- V. La définition du mode de fonctionnement du Conseil de Département

Election du président.

Une seule candidature pour la présidence : Alain Bucheton (Institut de Génétique Humaine à Montpellier). Celui-ci est élu (21 votants : 20 oui, 0 non, 1 abstention). Le président nous informe qu'il souhaite s'appuyer sur un bureau, et propose que nous débattions d'un règlement intérieur.

Règlement intérieur.

Le projet de règlement intérieur est très largement inspiré du projet élaboré en intersyndical pour l'ensemble des Conseils Scientifiques de Département (CSD) du CNRS. Celui-ci est adopté à l'unanimité des votants (21 votants : 21 oui, 0 non, 0 abstention). La Commission Technique Paritaire (CTP) du 24 janvier 2002 donnera son avis sur ce règlement.

Election du Bureau.

L'élection du Bureau s'effectue conformément au règlement intérieur (outre le président, au moins 3 membres dont un secrétaire scientifique ; Le bureau comprend au moins un élu du collège B et un ITA). Sont candidats et élus à l'unanimité (21 oui, 0 non, 0 abstention) :

- Christian Cambillau ;
- Martine Hausberger ;
- Jean-Claude Lozano (élu ITA) ;
- Catherine Sapin (Secrétaire scientifique, élue collège B).

Présentation du Département et réflexion sur la stratégie scientifique du département.

J. Godet a exposé de nombreux aspects et éléments de la stratégie du CNRS et du Département SDV (pour plus de détails, voir les messages de vos comités de liaison). Lors de cet exposé, un échange s'est installé entre la direction et les membres du conseil. A propos des quatre priorités du Département, les élus SNCS ont tenu à souligner les points suivants :

- 1) Etre un acteur dans le renforcement de l'interdisciplinarité: *il faut veiller à ce que ce renforcement ne se fasse pas au détriment d'autres disciplines qui ne sont pas prioritaires. Par ailleurs, les chercheurs devraient rester dans leur département d'origine afin de ne pas les affaiblir scientifiquement.*
- 2) Etre un acteur dans la coordination inter-organismes des Sciences du Vivant: *le CSD doit s'engager dans cette réflexion. Concernant l'élaboration et la gestion des programmes qui pourraient être mis en place, les élus demandent qu'ils*

soient placés sous la responsabilité d'un des organismes partenaires - et non du ministère avec ses comités non transparents d'experts - et que les sections y soient pleinement associées .

- 3) Développer le partenariat avec l'Enseignement Supérieur et avec les autres EPST: *Il a été rappelé que contrairement aux Universitaires qui sont de droit impliqués dans les instances du CNRS (par exemple existence de collèges assurant une forte représentation des enseignants-chercheurs au Comité National), la réciproque n'est pas vraie, les chercheurs et ITA n'ayant pas leur place es qualité au sein des Universités.*
- 4) Promouvoir l'émergence de jeunes équipes: *attention à la pratique et aux déséquilibres que cela peut entraîner dans une Unité.*

En ce qui concerne le CSD, la réflexion sur la stratégie scientifique du Département est l'une de ses prérogatives importantes. Toutefois, une telle réflexion ne s'improvise pas et le CSD s'est donné quelques mois pour l'organiser, mois pendant lesquels il doit se documenter (e.g. conclusions du CCSV (Comité de Coordination des Sciences du Vivant), etc.) et travailler en étroite relation avec les sections du Comité National ainsi qu'avec les Présidents de section. Il a été décidé, et cela figure dans le règlement intérieur, que le Président du CSD SDV, serait membre de droit de la réunion des Présidents de Section, afin de s'assurer de l'instauration d'une véritable coordination. Une articulation avec le Conseil Scientifique est également indispensable à mettre en œuvre, dont les modalités restent à définir.

Information sur la session d'automne.

La directrice du Département SDV nous informe des conclusions de la réunion des présidents de sections avec la direction du Département (07-12-2001), et souligne qu'il existe huit unités pour lesquelles les propositions du Département ne sont pas conformes à celles des sections.

Ces unités sont :

- Section 23. UMR/N – DELABAR ;
- Section 24. FRE/N – GRELLIER ;
- Section 25. FRE/N – FELLMANN ;
- Section 27. UMR/R – HOUMARD ;
- Section 29. UMR/N – BOUCART ;
- Section 29. UMR/N – DARCHEVILLE ;
- Section 29. UMR/N – MELLIER ;
- Section 30. UMR/N – DENYS.

Toutefois, en dehors de la non-crédation de l'UMR proposée par la section 23, toutes les autres décisions de la direction ont reçu l'aval des présidents de sections. Le CSD a décidé de ne pas remettre en question ces accords, mais de confier à son Président le suivi du dossier en litige de la section 23. A cette occasion se pose le problème des rôles, non clairement définis, du CSD : doit-il examiner systématiquement toutes les fermetures au risque de congestionner son travail, ou doit-il plutôt être l'instance de recours en cas de litige entre les présidents de sections et la direction, et se consacrer au travail d'élaboration et de suivi de la politique scientifique du Département. C'est cette dernière stratégie qui a été adoptée. Nous aurons le même problème pour les classements individuels et des unités: soit nous réexaminons le travail des sections et nous n'aurons plus le temps de jouer notre rôle, soit nous choisissons un certain nombre d'options qui cadrent

avec nos missions et qu'il conviendra alors de définir: ex, postes, affichage et créations, budget, etc.

Nomination au jury d'admission.

Le conseil est consulté par la Direction sur les nominations au jury d'admission des concours CR. La direction du Département doit nommer cinq chercheurs CNRS (dont deux parmi les élus au Comité National) et deux suppléants.

Les propositions de la Direction du Département pour les chercheurs sont :

Thierry Heidmann, nommé, section 24 ;
 Michèle Caizergues-Ferrer, élue, section 23 ;
 Jean-Louis Nahon, élu section 25 ;
 Robert Jaffard, nommé section 29 ;
 Jacob Koella, nommé section 30.

Suppléants :

Daniel Thomas, élu section 24 ;
 Franc Pattus, nommé, section 21.

Vote sur la liste proposée (18 votants : 13 oui, 1 non, 4 abs.)

Désignation d'un représentant du CSD à l'INSU.

Candidat Philippe Normand (18 votants : 16 oui, 1 non, 1 abs.)

Les élus SNCS du Conseil Scientifique du Département des Sciences de la vie.

Jean-Christophe Auffray, UMR 5554, Institut des Sciences de l'Evolution, CC064, Université Montpellier II, 34095 MONTPELLIER Cedex 05
 E-mail : auffray@isem.univ-montp2.fr
 Tél. : 04 67 14 47 16.

Alain Bucheton, Institut de Génétique Humaine, CNRS, Rue de la Cardonille, 34396 MONTPELLIER Cedex 05
 E-mail : bucheton@igh.cnrs.fr
 Tél. : 04 99 61 99 50

Chantal Damais, UPR 9045 – IRSC, Oncologie virale, Bâtiment A, 7 rue Guy Mocquet, 94800 VILLEJUIF
 E-mail : cdamais@vjf.cnrs.fr
 Tél. : 01 49 58 33 25

Betty Felenbok, UMR 8621, Institut de Génétique et Microbiologie, Centre Universitaire, Bât.409, 91405 ORSAY Cedex
 E-mail : felenbok@igmors.u-psud.fr
 Tél. : 01 69 15 63 28

Marc Moreau, UMR 5547, Centre de Biologie du Développement, Université Paul Sabatier, 118 Route de Narbonne, 31062 TOULOUSE Cedex
 E-mail : moreau@cict.fr
 Tél. : 05 61 55 63 98

Vos contacts SNCS à la section 27

Elus B

Alain BORGEL
 Institut de Recherche pour le Développement
 GENETROP – Biologie du Développement des Plantes
 Pérennes Tropicales, UMR 1098
 911 Av. Agropolis, BP 5045
 F-34032 MONTPELLIER Cedex

Tél. : 04 67 41 62 41/61 75
 Fax: 04 67 41 62 22
 E-mail : borgel@mol.ird.fr

Evelyne COPPIN
 Institut de Génétique et Microbiologie
 UPS, UMR CNRS 8126,
 Centre d'Orsay, Bâtiment 400
 F-91405 ORSAY Cedex

Tél. : 01 69 15 70 12
 Fax: 01 69 15 70 06
 E-mail : coppin@igmors.u-psud.fr

Jean-Philippe REICHHELD
 Laboratoire de Génome et Développement des Plantes
 UMR 5096 – CNRS/UP
 52, Av. de Villeneuve
 F-66860 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 66 21 17
 Fax: 04 68 66 84 99
 E-mail : jpr@univ-perp.fr

Elus A

Thierry LANGIN
 Institut de Biotechnologies des Plantes
 Université Paris 11 - URA CNRS 1128
 Laboratoire de Phytopathologie Moléculaire
 Bâtiment 630
 F-91405 ORSAY Cedex

Tél. : 01 69 31 10 02
 Fax: 01 69 33 64 24
 E-mail : langin@ibp.u-psud.fr

Yves MEYER
 Labo. de Physiologie et de Biologie Moléculaire Végétale
 URA 565, Faculté des Sciences, Bâtiment C
 Université de Perpignan, 52 avenue de Villeneuve
 F-66860 PERPIGNAN Cedex

Tél. : 04 68 66 22 25
 Fax: 04 68 66 84 99
 E-mail : ymeyer@univ-perp.fr

Dominique ROBY
 Laboratoire de Biologie Moléculaire des Relations Plantes-
 Microorganismes
 UMR CNRS/INRA 215, BP 27,
 Chemin de Borde Rouge
 31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Tél. : 05 61 28 53 26
 Fax: 05 61 28 50 61
 E-mail : roby@toulouse.inra.fr

BULLETIN D'ADHESION AU SNCS

NOM : Prénom :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Tél. : Fax : E-mail :

ADRESSE PERSONNELLE :

Section du Comité National : Grade : Echelon :

Autre Organisme – Hors Statut – Contractuel – Doctorant – Postdoc – Retraité

Section Locale :

A retourner au :

SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 MEUDON Cedex, Tél. : 01-45 07 58 70,

Fax : 01 45 07 58 51, Répondeur : 01-45 07 58 72, E-mail : sncs@cnrs-bellevue.frWeb SNCS : <http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs/>